

WEBINAIRE

Compensation

2024 et surcoûts

**Régime de compensation pour la collecte
sélective des matières recyclables**

25 avril 2024

Véronique Bouchard-Martel
Conseillère en environnement



Plan de présentation

Mise en contexte

- Régime de compensation
- Modernisation de la collecte sélective

Demande de surcoûts

- Critères d'admissibilité
- Comment faire une demande

Rappel sur la déclaration au portail

- Documents à transmettre
- Liens et dates à ne pas oublier

Période de questions

Régime de compensation

Vise à compenser les organismes municipaux et les communautés autochtones pour les services de collecte sélective qu'elles fournissent

Éco Entreprises Québec : organisme de gestion agréé représentant les producteurs de CEI

RecycleMédias : organisme de gestion agréé représentant les producteurs de journaux

RECYC-QUÉBEC : réception et traitement des déclarations des municipalités, calcul des compensations et redistribution des montants

Fin du Régime de compensation le 31 décembre 2024

Deux années de déclaration restantes au Régime de compensation :
Compensations 2024 et 2025

Modernisation de la collecte sélective

À partir du 1^{er} janvier 2025
Responsabilité élargie des producteurs gérée par Éco
Entreprises Québec



Durant la période de transition vers la modernisation, plusieurs organismes municipaux ont ou auront à octroyer un contrat de courte durée.

Demande de surcoûts pour les compensations 2024 et 2025

Admissibilité

- Contrat court : conclu après le 24 septembre 2020 et prenant effet après le 31 décembre 2022
- [Taux de compensation 2023 \(TC2023\)](#) de moins de 100%
- Coûts au contrat en 2023 supérieur à ceux du contrat équivalent en vigueur en 2022
- Le contrat en vigueur en 2023 couvre les mêmes types de services de CTTC que son contrat équivalent en vigueur en 2022

Admissibilité

Mêmes types de services

- Fréquence de collecte
- Opérations de collecte
- Types de bacs et de contenants
- Clientèles desservies
- Territoire desservi
- Points de dépôt
- Compétences
- Exigences de CTTC
- Matières acceptées



Estimer le montant à recevoir

Avant d'entreprendre des démarches auprès de votre auditeur externe, nous vous suggérons fortement d'utiliser l'outil :

[Calculateur de surcoûts](#)

Dépôt d'une demande

L'organisme municipal est responsable de compléter le document [Surcoûts liés au\(x\) contrat\(s\) – Déclaration 2024 pour l'année de référence 2023](#)





Notion de contrat

La demande de compensation pour les surcoûts doit s'effectuer par contrat (et non pas globalement pour tous les contrats)

Remplir une demande

Nom du fournisseur, dates de signature et d'entrée en vigueur, coûts										
Identification				Dates			Coûts			
No	Année	Numéro de référence du contrat et nom du fournisseur	Copie jointe	Signature	Prise d'effet	Échéance	Année	Charges admissibles	Revenus à déduire des charges admissibles	Coûts nets
1	2023						2023			
1	2022						2022			

Remplir une demande

Services rendus

Section à remplir en fonction des informations indiquées dans l'un ou l'autre des documents suivants : l'appel d'offres du contrat, incluant ses annexes et addendas, le contrat, la résolution municipale (Inscrire S. O. si ne s'applique pas)

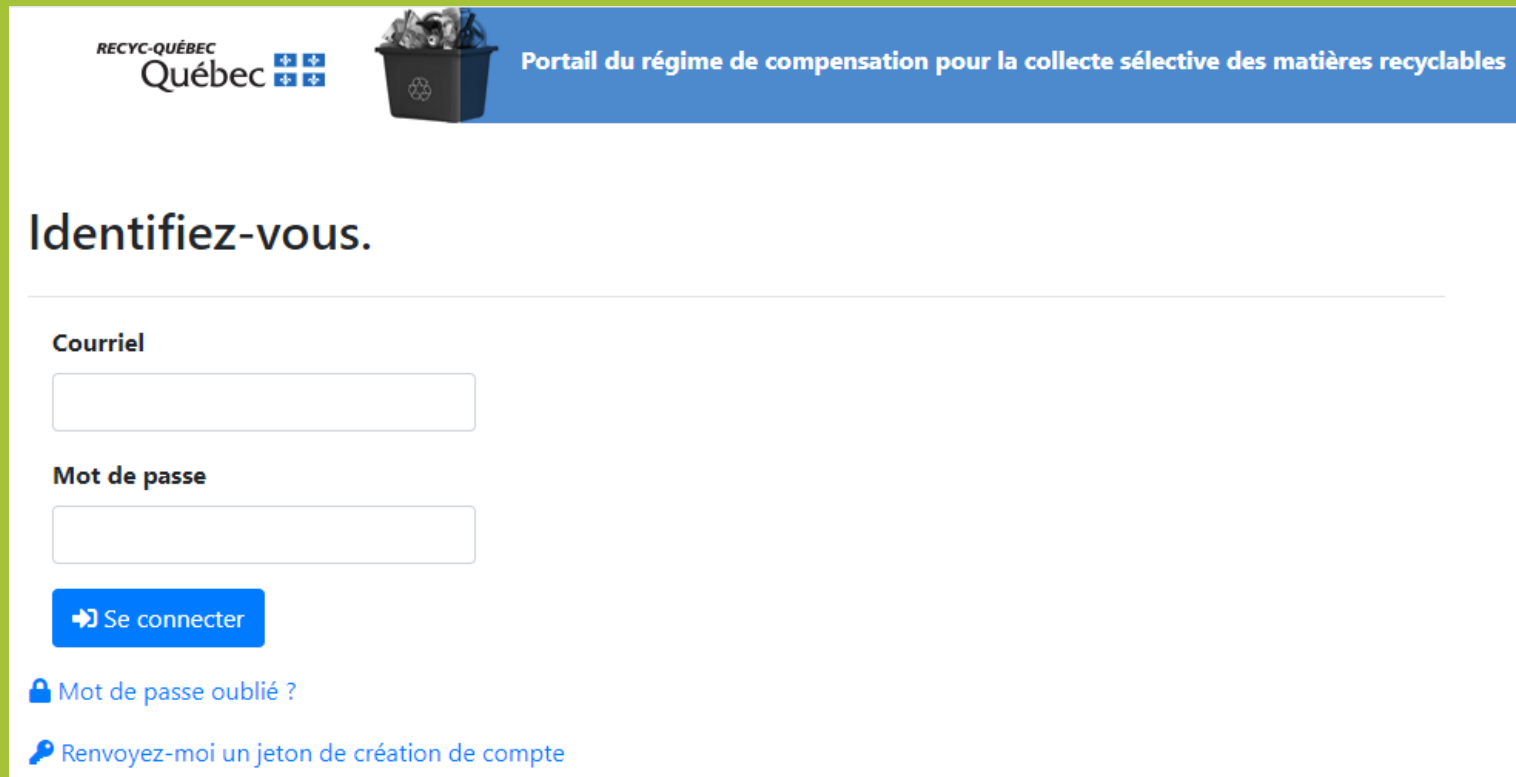
Année	Services (CT, TC, CTTC)	Fréquence de collecte	Opérations de collecte	Types de contenants	Clientèle desservie	Territoire desservi	Nombre de points de dépôt	Exigences de collecte, transport, tri ou conditionnement	Lieux de transbordement ou de tri exigés dans le contrat	Liste de matières acceptées
2023										
2022										



Vérification par l'auditeur indépendant

Transmission du tableau ainsi que des documents permettant de vérifier l'information indiquée

Un rapport d'audit confirmant que les informations fournies par l'OM sont véridiques doit être complété et signé par un auditeur indépendant

Déclaration 2024 au portail du Régime de compensation



RECYC-QUÉBEC Québec   Portail du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables

Identifiez-vous.

Courriel

Mot de passe

[➔ Se connecter](#)

[🔒 Mot de passe oublié ?](#)

[🔑 Renvoyez-moi un jeton de création de compte](#)

Une déclaration complète et conforme doit être soumise au plus tard le **30 juin 2024**

Déposer une demande de surcoûts

Dans l'onglet Coût net de votre déclaration, répondez oui lorsqu'on demande si vous souhaitez déposer une demande de surcoûts

Surcoûts ***Nouveauté 2024***

Pour plus d'informations et vérifier votre admissibilité, vous pouvez consulter les documents dans l'onglet [Références](#) de votre dossier.

En fonction de votre admissibilité, souhaitez-vous effectuer une demande de surcoûts dans le cadre de la présente déclaration :

- Oui
- Non

Si oui, assurez-vous de joindre tous les documents nécessaires à l'évaluation de votre demande dans la section Dépôt de documents.

Documents à joindre

Pour une demande de compensation sans surcoûts

- Le [rapport de l'auditeur indépendant sur le coût net](#).
- Le [rapport d'assurance raisonnable du professionnel en exercice indépendant à l'égard des assertions de la direction dans le cadre de la déclaration du coût net de la collecte sélective de matières recyclables](#).
- Le formulaire [Coût net de la collecte sélective de matières recyclables](#).

Pour une demande de compensation avec surcoûts

- Les trois documents indiqués dans la colonne de gauche.
ET
- Le [rapport de l'auditeur indépendant sur les coûts de contrat\(s\) lié\(s\) à la demande de surcoûts](#).
- Le [rapport d'assurance raisonnable du professionnel en exercice indépendant à l'égard des assertions de la direction dans le cadre de la déclaration des surcoûts liés au\(x\) contrat\(s\) pour les services de collecte sélective de matières recyclables](#)
- Le document [Surcoûts liés au\(x\) contrat\(s\) – Déclaration 2024, pour l'année de référence 2023](#) (fichier Excel)
- Tout document permettant de prouver les informations inscrites au fichier Excel (contrat, document d'appel d'offres, résolution, facture, bordereau de paiement)

Outils à votre disposition

- [Guide à l'intention des OM souhaitant déposer une demande de surcoûts](#)
- [Guide de l'utilisateur](#)
- [Guide de l'auditeur indépendant](#)
- [Tutoriel](#)
- [Q & R](#) et [Lexique](#)
- [Site de RECYC-QUÉBEC](#)

Période de questions



MERCI!

- Pour nous joindre
portailgmr@recyc-quebec.gouv.qc.ca
- 1 800 807-0678, poste 2279
- Site Internet
www.recyc-quebec.gouv.qc.ca